

AVENANT N°3 A LA CONVENTION CADRE RELATIVE

**A L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS
LES QUARTIERS PRIORITAIRES**

DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Entre,

Aix-Marseille-Provence METROPOLE, représentée Madame Martine VASSAL en sa qualité de
Présidente de la Métropole,

Et d'autre part,

L'Etat représenté par Mr Laurent CARRIE, préfet délégué pour l'égalité des chances, représentant
Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone
de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, chargé du plan Marseille en grand,

La Ville d'Aix En Provence représentée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire,

La Ville de Gardanne représentée par Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

La Ville de Pertuis représentée par Monsieur Roger PELLENC, Maire,

La Ville de Vitrolles représentée par Monsieur Loïc GACHON, Maire,

L'AR Hlm PACA & Corse représentée par Monsieur Pascal FRIQUET, Président,

ERILIA représentée par Monsieur Frédéric LAVERGNE, Directeur Général, sise 72 bis rue Perrin
Solliers 13 291 Marseille Cedex 6 ,

UNICIL, représentée par Monsieur Eric PINATEL, Directeur Général, sise 11 rue Armény 13006
Marseille,

13 Habitat, représenté par Monsieur Jean-Louis ERVOES, Directeur Général, sise 80 rue Albe - BP
31 – 13234 Marseille Cedex 4,

Famille et Provence, représenté par Monsieur Grégoire CHARPENTIER, Directeur Général, Le
Décisium B1, Rue Mahatma Gandhi CS 60 400 – 13097 Aix en Provence Cedex 2,

Pays d'Aix Habitat Métropole, représenté par Monsieur Patrick THIVET, Directeur Général, 9 Rue du Château de l'Horloge, L'Ourmin CS 60455 – 13096 Aix En Provence Cedex 2,

Logirem, représenté par Madame Fabienne ABECASSIS, Directrice Générale, sise 111 Bd National – BP 204 – 13302 Marseille Cedex 03,

1001 Vies Habitat Logis Méditerranée, représenté par Madame Sandrine BORDIN, Présidente du Directoire, sise 180 avenue Jules Cantini – résidence Hyde Park - 13008 Marseille,

Vallis Habitat, représenté par Monsieur Lucas BEAUJOLIN, Directeur Général, 38, Boulevard Saint Michel - CS 10065 - 84005 Avignon Cedex,

Sacogiva, représenté par Monsieur Hervé GHIO, Directeur Général Délégué, Bât B4 - Avenue Robert Daugey – 13080 Aix En Provence.



Article 1 : Objet de l'avenant n° 3 à la convention cadre relative à l'utilisation de la TFPB dans les QPV du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Le présent avenant a pour objet de proroger jusqu'au 31 décembre 2023 le dispositif d'abattement sur la taxe foncière des propriétés bâties.

Il est annexé au contrat de Ville 2015-2020, prorogé jusqu'au 31 décembre 2023 par la loi 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

Article 2 :

Les autres dispositions de l'avenant N°1 et 2 à la convention initiale, ainsi que leurs annexes, sont inchangées.

<p>Pour l'Etat, représenté par Mr Laurent CARRIE, préfet délégué pour l'égalité des chances, représentant Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, chargé du plan Marseille en grand</p>	<p>Pour la Métropole Aix Marseille Provence, Madame Martine VASSAL</p>
<p>Pour la Ville d'Aix-En-Provence, Madame Sophie JOISSAINS</p>	<p>Pour la Ville de Gardanne, Monsieur Hervé GRANIER</p>
<p>Pour la Ville de Pertuis, Monsieur Roger PELLENC</p>	<p>Pour la Ville de Vitrolles, Monsieur Loïc GACHON</p>

Pour l'ARHLM PACA & Corse, Monsieur Pascal FRIQUET	Pour ERILIA, Monsieur Frédéric LAVERGNE
Pour Famille et Provence, Monsieur Grégoire CHARPENTIER	Pour Pays d'Aix Habitat Métropole, Monsieur Patrick THIVET
Pour UNICIL, Monsieur Eric PINATEL	Pour LOGIREM, Madame Fabienne ABECASSIS
Pour 13 Habitat, Monsieur Jean-Louis ERVOES	Pour 1001 Vies Habitat Logis Méditerranée, Madame Sandrine BORDIN

Pour Vallis Habitat, Monsieur Lucas
BEAUJOLIN

Pour la SACOGIVA, Monsieur Hervé GHIO